

AFFAIRE N°23 - Acquisition d'un terrain de 580 m² situé ruelle Routier, appartenant à M. Christol de SIGOYER, nécessaire à la réalisation du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de sa mission de bureau foncier, la SEDRE vous propose d'acquiescer un terrain de 580 m² situé ruelle Routier, cadastré section AT n°161 (partie), appartenant à M. Joseph Benoît de BERNARDY de SIGOYER. Ce terrain est situé sur l'emprise de la troisième tranche du Boulevard de Ceinture Sud.

Le propriétaire est d'accord pour une transaction au prix de 150 000 F, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer :

- le paiement de ce terrain au prix de 150 000 F
- celui d'une indemnité de 1 200 F à verser au locataire, Melle VENNER Ida
- celui des honoraires du notaire chargé de rédiger l'acte de vente correspondant.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Boulevard de Ceinture Sud.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

	du
	pour le préfet et par délégation
	le Directeur des Finances et
	des Collectivités Locales
	signé Paul PASTOR
	Pour copie conforme
	Saint-Denis le 21 novembre 1974
	le Chef de Bureau délégué
	J. LACOSTE